



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cumul des mandats

Question écrite n° 51536

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait qu'après le vote de la loi organique sur les cumuls de mandats pour les parlementaires, le Conseil Constitutionnel a rendu une décision concernant certaines dispositions. Suite à cette décision, elle lui demande si la loi s'appliquera à tous les sénateurs dès 2017 ou si elle ne s'appliquera qu'à compter de 2020 pour les sénateurs appartenant à la série renouvelable en 2020.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51536

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2263

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)